



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/1/Add.1  
13 juin 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-neuvième réunion  
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/1 : contient l'ordre du jour provisoire de la 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/1.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

### 3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/2 : présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le document comprend des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 48<sup>e</sup> réunion et sur les préparatifs pour la 49<sup>e</sup> réunion. Il contient aussi des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

### 4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/3 : fournit des informations sur l'état du Fonds au 12 juin 2006, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 25 455 421 \$US. Il s'agit du solde net, compte tenu de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 48<sup>e</sup> réunion, inclusivement. Le document contient une mise à jour sur le mécanisme de taux de change fixe, soit **11 468 684 \$US** ainsi que la liste des **huit** pays qui ont confirmé qu'ils utiliseraient le mécanisme. Il contient aussi des informations sur les dates auxquelles les billets à ordre ont été transférés, reçus et encaissés, suite à la décision 45/59 f) i).

Questions à traiter : Le document traite du versement tardif des contributions au Fonds par certaines parties, du volume de billets à ordre retenus et des difficultés que rencontre le Trésorier pour encaisser les billets à ordre.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/3;
- b) Prier le Trésorier de fournir des informations à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif sur les dates auxquelles les Parties qui n'étaient pas en mesure de verser leurs contributions avant le 1<sup>er</sup> juin effectueraient leurs versements conformément à la décision XI/6 para. 7 de la 11<sup>e</sup> Réunion des Parties;
- c) Prendre note, avec inquiétude, du montant de 95 637 792 \$US en billets à ordre qui n'ont pas été encaissés et qui représentent environ les deux tiers du budget annuel du Fonds;
- d) Prendre note, avec inquiétude, de l'absence de réaction à la requête du Trésorier d'accélérer l'encaissement des billets à ordre;
- e) Prier instamment les pays qui détiennent des billets à ordre de faire le nécessaire pour accélérer leur encaissement d'ici la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et

- f) Prendre note de la liste des pays qui choisissent le mécanisme de taux de change fixe pour effectuer leurs contributions au Fonds durant la période triennale 2006-2008, en dates du 12 juin 2006, selon l'Annexe I du présent document.

## 5. État des ressources et planification

### a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/4](#) : contient les informations des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et le remboursement des fonds provenant de projets annulés.

#### Questions à traiter :

- Remboursement par les agences d'exécution de 4 324 771 \$US, plus les coûts d'appui de 532 132 \$US; et
- Ressources totales disponibles pour la 49<sup>e</sup> réunion.

#### Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes des projets et la disponibilité des revenus, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/4](#);
- b) Prendre note du montant total net de 4 324 771 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 49<sup>e</sup> réunion pour des soldes de projets; soit 650 450 \$US par le PNUD, 50 803 \$US par le PNUE, 216 855 \$US par l'ONUDI et 3 406 663 \$US par la Banque mondiale;
- c) Prendre note du montant total net de 532 132 \$US remboursé par les agences d'exécution multilatérales à la 49<sup>e</sup> réunion pour des coûts d'appui de projets; soit 82 209 \$US par le PNUD, 12 076 \$US par le PNUE, 26 190 \$US par l'ONUDI et 411 657 \$US par la Banque mondiale;
- d) Prendre note des soldes détenus par les agences d'exécution pour des projets achevés depuis plus de deux ans qui totalisent 14 550 486 \$US, coûts d'appui en sus; soit 366 760 \$US par le PNUD, coûts d'appui en sus, 258 155 \$US par le PNUE, coûts d'appui en sus, 223 151 \$US par l'ONUDI, coûts d'appui en sus, et 13 702 420 par la Banque mondiale, coûts d'appui en sus; et
- e) Prendre note du montant de 949 658 \$US (à mettre à jour lors de la réunion) mis à la disposition du Comité exécutif pour des approbations à la 49<sup>e</sup> réunion.

### b) Plans d'activités de l'année 2006

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/5](#) : examine la planification des activités à la lumière des propositions soumises à la 49<sup>e</sup> réunion.

Questions à traiter :

- Activités requises pour assurer la conformité mais que ne sont pas proposées à la 49<sup>e</sup> réunion;
- Modifications des indicateurs d'efficacité existants; et
- Activités cruciales pour la conformité qui restent à présenter dans les plans d'activités de 2006.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2006, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/5 et du fait que des activités, au montant de 65,4 millions \$US, requises pour la conformité n'ont pas été proposées à la 49<sup>e</sup> réunion et que la valeur des engagements à terme approuvés à la 49<sup>e</sup> réunion [dépasse/es inférieure] à la valeur inscrite dans le plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 de [à fournir sur la base des approbations réelles] \$US;
- b) Modifier les indicateurs d'efficacité existants, à compter des plans d'activités de 2007, de la manière suivante :
  - i) en enlevant les mots politiques et règlements dans l'exemple donné pour l'indicateur "Activités-repères achevées" afin que l'exemple se lise ainsi : "Activités-repères achevées/niveaux de SAO atteints par les tranches approuvées d'accords pluriannuels, par rapport aux prévisions";
  - ii) en définissant l'indicateur "Pourcentage des politiques/assistance pour la réglementation réalisé par rapport aux prévisions" comme des activités à mener par les agences d'exécution pour aider les pays visés à l'article 5 à élaborer/adopter/mettre en œuvre des activités pertinentes en matière de politiques et de règlements, incluant mais de manière non limitative : la promulgation d'un système de permis/quotas pour toutes les substances réglementées par le Protocole de Montréal (sans se limiter uniquement aux CFC) et en informer le Secrétariat de l'ozone; la ratification des derniers amendements au Protocole de Montréal, le cas échéant; l'application des décisions pertinentes prises par les Parties au Protocole de Montréal au sujet d'enjeux de conformité précis; la promulgation d'une législation/réglementation sur l'accréditation des techniciens, le cas échéant; l'instauration d'interdictions d'importation de substances réglementées comme dans le cas d'équipements contenant des halons et des SAO; les modifications des codes/équipements de prévention des incendies; la législation destinée à la lutte contre le commerce illicite des SAO. Ces besoins seraient identifiés au début de chaque année lors de la réunion annuelle de coordination des plans d'activités et les activités à mener découleraient *entre autres* des requêtes spécifiques des pays, des activités déjà proposées dans les projets individuels et/ou les accords pluriannuels et des actions associées aux projets de renforcement des institutions; et

- c) prier instamment les agences bilatérales et les agences d'exécution de proposer à la 50<sup>e</sup> réunion les activités requises pour la conformité inscrites dans leurs plans d'activités de 2006.
- c) **État/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/6: comprend trois parties et deux annexes. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76 b) et 46/4 qui priaient le Secrétariat de préparer une mise à jour annuelle sur la situation de conformité des pays visés à l'article 5 et assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La Partie II contient une mise à jour, par pays, sur l'état de la mise en œuvre des projets en cours dans tous les pays visés à l'article 5 dont les niveaux de consommation les plus récents dépassent les objectifs fixés par les mesures de réglementation actuelles. La Partie III présente les données sur la mise en œuvre des programmes de pays, incluant une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur. Elle contient aussi une nouvelle section sur la mise en œuvre des données des programmes de pays qui traitent des caractéristiques des programmes d'élimination des SAO et une évaluation qualitative de leur performance.

Questions à traiter:

- État de conformité, état de la mise en œuvre des projets en cours et données sur la mise en œuvre des programmes de pays;
- Activités à inclure dans les plans d'activités de 2007-2009 pour la Somalie (CFC et halons), la Bolivie et la Macédoine (CTC) et la Croatie et le Zimbabwe (TCA); et
- Mise en œuvre d'un nouveau format de rapport pour les données des programmes de pays.

Mesures que pourraient prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur la situation/les perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/6.
- b) Prier les agences bilatérales et d'exécution d'inclure des activités d'élimination dans leurs plans d'activités de 2007-2009, là où c'est approprié, pour la consommation admissible dans les pays suivants :
- i) CFC et halons : Somalie (si les conditions le permettent);
  - ii) CTC : Bolivie et Macédoine; et
  - iii) TCA : Croatie et Zimbabwe;
- c) Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution multilatérales d'aider les pays visés à l'article 5 à fournir les données/informations requises dans le

nouveau format de rapport sur les données des programmes de pays; et

- d) Demander au PNUE d'inclure à l'ordre du jour de ses réunions de réseaux qui se tiendront d'ici mai 2007 une discussion sur la manière de remplir le nouveau format de rapport sur les données des programmes de pays.

## 6. Mise en oeuvre du programme

### a) Surveillance et évaluation

- i) **Recueil des recommandations relatives à l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination dans les pays n'ayant pas un faible volume de consommation en mettant l'accent sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (suivi de la décision 48/10)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/7 : le recueil des recommandations a été préparé à la suite des délibérations de la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif sur le rapport final sur l'évaluation intermédiaire des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination dans les pays n'ayant pas un faible volume de consommation en mettant l'accent sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/12). La décision demandait que toutes les recommandations pertinentes à l'évaluation des PGF et des PNE dans ces pays soient combinées en une seule décision, facile à consulter. Le texte des décisions antérieures incluses dans le recueil est cité en italique et chaque décision respective est indiquée.

Question à traiter: aucune

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Recommander aux Unités nationales de l'ozone qui planifient et mettent en oeuvre des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination finale d'envisager, dans la mesure du possible et en coopération avec les autres agences gouvernementales/ministères concernés :
  - i) de mettre à jour et de compléter la législation sur les SAO là où des mesures légales additionnelles et une description plus précise des mécanismes d'application sont requis. Ces initiatives peuvent inclure l'interdiction de l'importation et de l'exportation d'équipements de réfrigération usagés à base de CFC, l'accréditation obligatoire des techniciens qui effectuent des activités professionnelles d'entretien dans la réfrigération, la définition d'un système de sanctions pour les cas d'infraction aux règlements législatifs, l'amélioration des mécanismes de répartition des quotas d'importation et d'exportation dans le système de permis et la surveillance de leur utilisation et le renforcement de la coopération entre les UNO et les services douaniers.
  - ii) améliorer, au besoin, le programme de formation technique dans la réfrigération et fournir à tous les établissements de formation les informations pertinentes les

plus récentes sur l'application générale des pratiques exemplaires afin de réduire considérablement l'utilisation des CFC et de promouvoir l'utilisation de produits de remplacement.

- b) Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales, lors de la mise en œuvre de plans nationaux d'élimination en cours et de la planification de nouveaux plans nationaux d'élimination, de tenir compte de la décision 41/100 pour la composante Récupération et recyclage des plans nationaux d'élimination, notamment les paragraphes suivants :
- i) *l'attention qu'il faudrait consacrer à la récupération et au recyclage des CFC dans les secteurs des installations commerciales et industrielles de grandes dimensions et des climatiseurs d'automobiles, s'il reste encore un nombre élevé de systèmes à base de CFC-12 et que la disponibilité de CFC a été fortement réduite par l'adoption de mesures efficaces de contrôle des importations;*
  - ii) *l'examen plus poussé des possibilités de faciliter les adaptations efficaces des systèmes et/ou l'utilisation d'éléments de remplacement modulaires, éventuellement dans le cadre de programmes de mesures incitatives;*
  - iii) *une approche plus sélective dans la fourniture de nouveaux matériels de récupération et notamment de recyclage:*
    - a. *en établissant, pendant la préparation du projet, une meilleure estimation de la demande probable de matériel de récupération et de recyclage;*
    - b. *en livrant le matériel au pays uniquement s'il y a des commandes fermes et avec une participation importante des ateliers aux coûts du matériel fourni, en utilisant dans la mesure du possible des machines assemblées localement;*
    - c. *en achetant, en livrant et en distribuant le matériel en plusieurs étapes, après examen de l'utilisation du matériel livré et vérification de la nouvelle demande;*
    - d. *en assurant la disponibilité de services après-vente et d'informations, pour l'entretien du matériel de récupération et de recyclage; et*
  - iv) *la surveillance continue de l'utilisation du matériel et des connaissances acquises par les entreprises bénéficiaires, dans le cadre de consultations régulières et de collecte de rapports périodiques auprès des ateliers, menées par des consultants nationaux en coopération avec des associations de techniciens. Le consultant et/ou les centres nationaux de l'ozone devraient préparer des rapports périodiques annuels, sur la base de cette surveillance, en*

*coopération avec l'agence d'exécution, tel que stipulé à la décision 31/48, et des ressources supplémentaires suffisantes devraient être fournies afin de permettre ces activités de suivi et de compte rendu.(extrait de la décision 41/100);*

- c) Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales, en coopération avec les institutions nationales pertinentes, de :
  - a) fonder la formation des techniciens sur une stratégie combinant formation théorique et exercices pratiques lors de séminaires comportant un nombre limité de participants et aider les instituts de formation technique à améliorer leurs programmes sur l'entretien en réfrigération dans les pays où cela n'a pas encore été fait;
  - b) accorder une pleine attention aux aspects de sécurité et à la modification nécessaire ou au remplacement des composantes électriques dans les pays où se donne une formation sur l'utilisation des hydrocarbures et notamment la conversion; et
  - c) sélectionner avec soin les types d'identificateurs de frigorigènes à acheter, en tenant compte des préférences pour les petites unités portables qui conviennent à l'identification des différents types de frigorigènes, incluant une phase de test dans la mesure du possible, avant l'achat de grandes quantités. En outre, les détails administratifs de leur distribution, utilisation et entreposage devraient être planifiés afin d'éviter des retards et d'augmenter l'efficacité de leur utilisation.
- d) Demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales d'élaborer, en coopération avec le Secrétariat du Fonds, des recommandations sur des listes d'équipements appropriés pour les principaux groupes ciblés et partager l'information sur les fournisseurs concurrentiels, y compris ceux provenant de pays visés à l'article 5;
- e) Prier le Secrétariat du Fonds d'élaborer, en coopération avec les agences d'exécution et les agences bilatérales, un format de rapport approprié pour évaluer les progrès réalisés par les programmes de travail annuels, résumer dans des tableaux récapitulatifs normalisés les informations requises par la décision 47/50. Une telle évaluation devrait contenir *"une comparaison de ce qui a été prévu au programme de la tranche annuelle précédente et ce qui a été réalisé. L'information sur les décaissements doit être fournie cumulativement et les données concernant les obligations et engagements réels ou prévus pourraient y être insérées, selon qu'il convient. Cette information doit, par ailleurs, indiquer comment la clause de souplesse, figurant dans l'accord, est appliquée et/ou comment affecter les fonds non utilisés provenant de tranches antérieures."* (extrait de la décision 47/50, para. b) i)).

## ii) Étude théorique sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8: L'évaluation du Programme d'aide à la conformité fait partie du Programme de travail de surveillance et d'évaluation. L'étude théorique a été préparée à partir des documents du PNUE DTIE. Les observations du Secrétariat du Fonds sur ces documents et les informations contenues dans les banques de données ont également été analysées. L'Étude identifie les principaux enjeux d'évaluation à couvrir et suggère un plan de travail provisoire pour la phase de travail sur le terrain.

### Question à traiter:

- Enjeux d'évaluation et plan de travail suggéré qui seront présentés à la 52<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note des informations fournies par l'étude théorique sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité, telle que présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/8, incluant les enjeux d'évaluation proposés et le plan de travail pour la seconde phase de l'évaluation.

### b) Rapports périodiques en date du 31 décembre 2005

#### i) Rapport périodique global

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/9 résume les progrès et les données financières sur la mise en oeuvre des projets et activités financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2005. Le document comprend trois parties et deux annexes. La Partie I contient un résumé des progrès dans la mise en oeuvre au niveau des pays; la Partie II, un résumé des activités jusqu'à la fin de 2005; la Partie III, les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds. L'Annexe I contient : les données sur la mise en oeuvre des projets, par pays et l'Annexe II, une analyse des données des rapports périodiques.

### Questions à traiter:

- Lenteur du rythme d'achèvement des projets;
- Capacité des agences d'exécution de livrer les projets; et
- Problèmes de données.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/9;
- b) Prendre note de la lenteur du rythme d'achèvement des projets pour la troisième année consécutive et des taux d'achèvement de projet suivants : PNUD (45%), PNUE (35%), ONUDI (52%) et Banque mondiale (70%);
- c) Examiner la capacité du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale de livrer

les projets dans le cadre de sa révision des coûts administratifs à la 50<sup>e</sup> réunion; et

- d) Prendre note que le Secrétariat du Fonds mettra à jour la banque de données globale des rapports périodiques après réception des clarifications de la part des agences bilatérales et d'exécution multilatérales sur les problèmes de données restants.

**ii) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/10 contient le rapport périodique sur les activités mises en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2005, au titre de la coopération bilatérale, par : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, et la Suède.

Questions à traiter:

- Rapports périodiques du Portugal, de la Suisse et des États-unis d'Amérique qui sont manquants;
- Demande de rapports de situation complémentaires sur des projets dont les progrès sont lents;
- Achèvement du projet de stockage des halons en Inde (IND/HAL/32/TAS/281 et 278) avec mise en oeuvre par l'Australie et le Canada.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note, avec gratitude, des rapports périodiques remis par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, et de la Suède;
- b) Demander aux Gouvernements du Portugal, de la Suisse et des États-unis d'Amérique de remettre leurs rapports périodiques à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif;
- c) Demander aux Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Suède de remettre des rapports sur les projets avec des retards de mise en oeuvre à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.
- d) Examiner si l'Australie et le Canada devraient poursuivre l'achèvement de leurs composantes dans le projet de stockage des halons en Inde (IND/HAL/32/TAS/281 et 278) en prenant note des diverses tentatives d'obtenir les règlements requis et/ou demander qu'un rapport de situation complémentaire sur ce projet soit déposé à la 50<sup>e</sup> réunion, le cas échéant;

- e) Demander des rapports de situation sur les projets suivants :
- i) Projet de formation des douaniers dans les États fédérés de Micronésie (FSM/REF/36/TAS/01), avec mise en œuvre australienne;
  - ii) Projet de formation des douaniers à Tuvalu (TUV/REF/36/TAS/02), avec mise en œuvre australienne;
  - iii) Projet de formation des douaniers aux Iles Marshall (MAS/REF/36/TAS/04), avec mise en œuvre australienne;
  - iv) Projet de formation des douaniers à Vanuatu (VAN/REF/36/TAS/02), avec mise en œuvre australienne;
  - v) Projet de formation des douaniers au Bénin (BEN/REF/32/TRA/08), avec mise en œuvre canadienne;
  - vi) Projet de formation d'inspecteurs environnementaux au Bénin (BEN/REF/32/TRA/11), avec mise en œuvre canadienne;
  - vii) Activités de PGF en République centrafricaine (CAF/REF/34/TRA/09, TAS/10, TAS/11 et TRA/12), avec mise en œuvre française;
  - viii) Plan d'élimination du CTC en Inde (IND/PHA/42/INV/374 et IND/PHA/45/INV/387), avec mise en œuvre française;
  - ix) Projet de stockage des halons en Iran (IRA/HAL/38/TAS/49), avec mise en œuvre française;
  - x) PGF en Côte d'Ivoire (IVC/REF/24/TAS/10 et IVC/REF/37/TAS/16), avec mise en œuvre française;
  - xi) Projet de refroidisseurs en Côte d'Ivoire (IVC/REF/37/INV/17), avec mise en œuvre française;
  - xii) Réseau de R&R au Liban (LEB/REF/23/TAS/21), avec mise en œuvre française;
  - xiii) Projet sur le bromure de méthyle au Maroc (MOR/FUM/29/INV/37), avec mise en œuvre française;
  - xiv) Réseau de R&R au Maroc (MOR/REF/23/TAS/17), avec mise en œuvre française;
  - xv) Composante R&R du PGF en Tanzanie (URT/REF/36/TAS/14), avec mise en œuvre allemande;
  - xvi) Composante R&R du PGF en Syrie (SYR/REF/30/TAS/59), avec mise en œuvre allemande;

- xvii) Plan d'élimination des CFC au Brésil: Formation des douaniers (BRA/PHA/37/TRA/260), avec mise en oeuvre allemande;
- xviii) Plan d'élimination du CTC en Inde (IND/PHA/42/INV/375 et IND/PHA/45/INV/388), avec mise en oeuvre allemande;
- xix) Plan d'élimination des CFC (secteur de l'entretien) en Inde (IND/REF/42/INV/369), avec mise en oeuvre allemande;
- xx) Plan d'élimination des SAO à l'Ile Maurice (MAR/PHA/45/INV/16), avec mise en oeuvre allemande;
- xxi) Stockage régional des halons pour les pays de l'Afrique orientale et australe (Botswana, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe) (AFR/HAL/35/TAS/29), avec mise en oeuvre allemande;
- xxii) Projet de stockage des halons en Algerie (ALG/HAL/35/TAS/51), avec mise en oeuvre allemande;
- xxiii) Projet de stockage des halons au Nigeria (NIR/HAL/37/TAS/103), avec mise en oeuvre allemande;
- xxiv) PGEF en Mongolie (MON/PHA/47/INV/10), avec mise en oeuvre japonnaise;
- xxv) Projet d'élimination des SAO au Sri Lanka (SRI/PHA/43/TAS/26, 27, 28, et 29), avec mise en oeuvre japonnaise; et
- xxvi) Plan d'élimination des CFC en Serbie et Montenegro (YUG/PHA/43/TAS/22), avec mise en oeuvre suédoise.

**iii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/11: contient le rapport périodique sur les activités mises en oeuvre par le PNUD jusqu'au 31 décembre 2005 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Demande de rapports de situation complémentaires sur des projets dont les progrès sont lents.
- Demande d'un rapport de situation au sujet des enquêtes sur les HCFC en cours de mise en oeuvre et qui doivent être terminées pour décembre 2006.
- Nécessité d'une proposition de projet révisée pour le projet de stockage des halons au Mexique (MEX/HAL/35/TAS/104).
- Question des dépassements.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/11;
- b) Demander que des rapports de situation complémentaires sur les projets suivants soient déposés à la 50<sup>e</sup> réunion :
  - i) Élimination des SAO au Bangladesh (BGD/PHA/42/TAS/19);
  - ii) Plan d'élimination du bromure de méthyle au in Costa Rica (COS/FUM/43/INV/33);
  - iii) Plan national d'élimination des CFC au Panama (PAN/PHA/44/INV/22 et PAN/PHA/47/INV/24);
  - iv) Projet-cadre final pour les mousses en Argentine (ARG/FOA/38/INV/132);
  - v) Mise à jour du programme de pays au Nigeria (NIR/SEV/36/CPG/102);
  - vi) Stockage regional des halons en Afrique occidentale et centrale (Benin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, RD du Congo et Guinée) (AFR/HAL/37/TAS/31);
  - vii) Stockage des halons en République dominicaine (DOM/HAL/38/TAS/32);
  - viii) Activité de stockage des halons en Egypte (EGY/HAL/32/TAS/81);
  - ix) Surveillance du PGF au Burkina Faso (BKF/REF/34/TAS/13);
  - x) Composante des pièces de rechange dans le PGF au Gabon (GAB/REF/41/TAS/11);
  - xi) Activités de PGF à Haiti (HAI/REF/39/TAS/04 et HAI/REF/39/TAS/06);
  - xii) Composante de surveillance dans le PGF au Togo (TOG/REF/38/TAS/05); et
  - xiii) Composante de formation des technicians dans le PGF au Honduras (HON/REF/44/TAS/15);
- c) Prendre note que le PNUD a l'intention de présenter un rapport de situation à la 50<sup>e</sup> réunion au sujet des enquêtes sur les HCFC en cours de mise en oeuvre et qui doivent être terminées pour décembre 2006, tout en encourager le PNUD à compléter le plus grand nombre possible d'enquêtes d'ici la 50<sup>e</sup> réunion;

- d) Etudier la nécessité d'une proposition de projet révisée pour le projet de stockage des halons au Mexique, à remettre à la 50<sup>e</sup> réunion, à la lumière de la mise à jour faite par le PNUD à la 49<sup>e</sup> réunion;
- e) Prendre note que le PNUD fera rapport à la 50<sup>e</sup> réunion sur un total de 31 projets avec des retards de mise en œuvre, incluant 6 projets déjà classés dans cette catégorie en 2004;
- f) Prier instamment le PNUD de résoudre la question des dépassements dans le cadre de la conciliation annuelle des comptes à remettre à la 50<sup>e</sup> réunion.

**iv) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/12 contient le rapport périodique sur les activités mises en œuvre par le PNUE jusqu'au 31 décembre 2005 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents;
- Demande d'un rapport périodique révisé avec des informations financières corrigées.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique du PNUE, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/12;
- b) Demander que des rapports de situation complémentaires soient déposés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les projets individuels suivants de renforcement des institutions :
  - i) Grenade (GRN/SEV/44/INS/07);
  - ii) Myanmar (MYA/SEV/29/INS/02);
  - iii) Ouganda (UGA/SEV/13/INS/02);
  - iv) Saint Kitts et Nevis (STK/SEV/21/INS/02 et STK/SEV/43/INS/05);
  - v) Soudan (SUD/SEV/42/INS/16);
  - vi) Somalie (SOM/SEV/36/INS/03);
- c) Demander que des rapports de situation complémentaires soient présentés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les PGF individuels suivants:
  - i) Honduras (HON/REF/44/TRA/16, HON/REF/44/TAS/17 et HON/REF/44/TAS/18);

- ii) Guatemala (GUA/REF/23/TAS/23, GUA/REF/35/TAS/24, GUA/REF/25/TAS/25, GUA/REF/35/TAS/26 et GUA/REF/35/TAS/27)
  - iii) Paraguay (PAR/REF/32/TRA/07);
  - iv) Brunei (BRU/REF/44/TAS/09 et BRU/REF/44/TRA/07);
  - v) Yemen (YEM/REF/37/TRA/17 et YEM/REF/37/TRA/18);
  - vi) Stratégie des pays insulaires du Pacifique (ASP/REF/36/TAS/44);
  - vii) Myanmar (MYA/REF/45/TAS/05); et
  - viii) Nicaragua (NIC/REF/45/TAS/15, NIC/REF/45/TAS/16 et NIC/REF/45/TRA/14);
- d) Prendre note que le PNUE compte 11 projets avec des retards de mise en œuvre dont 9 projets étaient déjà classés dans cette catégorie l'an dernier et qu'un rapport sur ces projets devra être déposé à la 50<sup>e</sup> réunion; et
- e) Demander au PNUE de présenter un rapport périodique révisé huit semaines avant la 50<sup>e</sup> réunion, avec des informations financières corrigées afin de pouvoir utiliser le rapport pour la conciliation des comptes.
- v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/13 : contient le rapport périodique de l'ONUDI sur les activités mises en œuvre par l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 2005 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Question à traiter:

- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents;
- Traitement de l'achat de véhicules (DOM/FUM/38/INV/3) et/ou d'équipements de bureau (CUB/FUM/44/INV/29) comme des surcoûts dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'élimination du bromure de méthyle; et
- Plan pour la pérennité du stockage des halons en Libye, tel qu'exigé par la décision 47/11.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/13;
- b) Demander que des rapports de situation additionnels soient présentés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les projets suivants :
  - ii) Plan national d'élimination des CFC (YUG/PHA/43/TAS/23);

- iii) Projet-cadre final sur les mousses en Chine (CPR/FOA/35/INV/379);
  - iii) Plan national d'élimination des CFC en Libye (LIB/PHA/45/INV/25);
  - iv) Plan d'élimination des SAO en Bosnie Herzégovine (BHE/PHA/41/INV/16 et BHE/PHA/44/INV/21);
  - viii) Projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala (GUA/FUM/38/INV/29);
  - vi) Projet sur le bromure de méthyle au Zimbabwe (ZIM/FUM/31/INV/21);
  - vii) Ateliers sur le bromure de méthyle au Salvador (ELS FUM/45/TAS/18), à Madagascar (MAG/FUM/45/TAS/09), en Moldavie (MOL/FUM/45/TAS/13), au Nicaragua (NIC/FUM/45/TAS/12), au Pakistan (PAK/FUM/45/TAS/63), et au Venezuela (VEN/FUM/45/TAS/104);
  - viii) Projet de stockage des halons au Pakistan (PAK/HAL/41/TAS/55);
  - ix) Ateliers sur le CTC/TCA à Oman (OMA/SOL/45/TAS/11), en Tunisie (TUN/SOL/45/TAS/45), au Maroc (MOR/SOL/45/TAS/53), et en Éthiopie (ETH/SOL/45/TAS/15);
  - x) Renforcement des institutions en Bosnie Herzégovine (BHE/SEV/43/INS/19); et
  - xi) Renforcement des institutions en Libye (LIB/SEV/32/INS/04);
- c) Prendre note que l'ONUDI fera rapport à la 50<sup>e</sup> réunion sur un total de 23 projets qui présentaient des retards de mise en œuvre en 2005 dont 8 projets étaient déjà classés dans cette catégorie en 2004;
- d) Examiner la classification de l'achat de véhicules (DOM/FUM/38/INV/3) et/ou d'équipements de bureau (CUB/FUM/44/INV/29) comme surcoûts dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle; et
- e) Prendre note que l'ONUDI a signalé qu'un plan sur la pérennité du stockage des halons en Libye, exigé par la décision 47/11, serait présenté à la 50<sup>e</sup> réunion.
- vi) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/14 : contient le rapport périodique de la Banque mondiale sur les activités mises en œuvre par la Banque mondiale jusqu'au 31 décembre 2005 ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur le rapport.

Questions à traiter:

- Définition de l'achèvement des projets pour les tranches annuelles, selon la Banque;
- Demande de rapports de situation complémentaires sur les projets dont les progrès sont lents;
- Économies identifiées dans les plans d'élimination des CFC dans le secteur des mousses (CPR/FOA/44/INV/424) et des halons (CPR/HAL/47/INV/433) en Chine;
- Mise en œuvre des lignes directrices sur le stockage des halons, selon la décision 18/22a)v);
- Rapport sur le décaissement de fonds des ententes d'élimination selon la définition des fonds décaissés, établie par les lignes directrices du rapport périodique.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/14;
- b) Demander à la Banque mondiale d'établir les dates d'achèvement d'après l'achèvement des activités associées aux tranches annuelles et de soumettre ces dates à l'approbation du Comité exécutif lors de la 50<sup>e</sup> réunion pour les tranches annuelles dans lesquelles il restait des fonds à décaisser;
- c) Demander que des rapports de situation complémentaires soient présentés à la 50<sup>e</sup> réunion pour les projets suivants :
  - i) plan d'élimination de la production de CFC en Argentine (ARG/PRO/45/INV/143);
  - ii) plan d'élimination des CFC aux Philippines (PHI/PHA/47/INV/79);
  - iii) Plan d'élimination des CFC à Antigua et Barbuda (ANT/PHA/44/INV/10);
  - iv) Plan d'élimination des CFC au Mexique (MEX/PHA/45/INV/124);
  - v) Projet de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle en Argentine (ARG/FUM/29/DEM/93);
  - vi) Projet de stockage des halons en Argentine (ARG/HAL/26/TAS/80);
  - vii) Projet de stockage des halons en Turquie (TUR/HAL/38/TAS/80); et
  - viii) Projet de stockage des halons en Indonésie (IDS/HAL/27/TAS/107);
- d) Demander à la Banque mondiale d'indiquer comment elle prévoit traiter les économies identifiées dans les plans d'élimination des CFC dans le secteur des mousses (CPR/FOA/44/INV/424) et des halons (CPR/HAL/47/INV/433) en Chine dans sa demande de financement pour la prochaine tranche des accords;

- e) Prendre note que la Banque mondiale fera rapport à la 50<sup>e</sup> réunion sur un total de 16 projets qui présentaient des retards de mise en œuvre en 2005 dont 9 projets étaient déjà classés dans cette catégorie en 2004;
  - f) Prier instamment la Banque mondiale de s'assurer que les lignes directrices sur le stockage des halons soient mises en œuvre à propos de l'exigence selon laquelle des réglementations destinées à faciliter les interdictions de production et d'importation doivent être élaborées dans les six mois qui suivent l'établissement du centre de régénération, selon la décision 18/22 a)v); et
  - g) Demander à la Banque mondiale de faire rapport sur le décaissement des fonds des accords d'élimination dans de futurs rapports périodiques, notamment pour la Chine, selon la définition des fonds décaissés, énoncée dans les lignes directrices sur le rapport périodique et qui devrait aussi servir de référence dans les rapports sur tous les projets.
- c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2005**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/15](#) présente l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2005 à l'aide des indicateurs d'efficacité approuvés à la 41<sup>e</sup> réunion et les objectifs adoptés par le Comité exécutif pour les plans d'activités de 2005. Ce document contient aussi une analyse de tendance pour chacun des 9 indicateurs d'efficacité utilisé dans les évaluations antérieures et conclut par les observations et recommandations du Secrétariat.

Question à traiter :

- Efficacité des agences d'exécution par rapport aux indicateurs d'efficacité inclus dans leurs plans d'activités de 2005.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note de l'évaluation de l'efficacité des agences d'exploitation par rapport à leurs plans d'activités de 2005, telle que contenue dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/15](#) et de l'efficacité générale largement soutenue et améliorée des agences.

**d) Retards dans la mise en œuvre des projets**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/16](#) : présente une évaluation des progrès réalisés dans les projets avec des retards de mise en œuvre, identifiés par des décisions prises lors de réunions antérieures du Comité exécutif. Il traite des projets présentant des retards dans des pays qui ont des problèmes de conformité. Il présente aussi un projet dont l'annulation est proposée et examine les incidences sur la conformité.

Question à traiter : aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note, avec gratitude, des rapports remis au Secrétariat par la France, l'Italie, la Suède et les 4 agences d'exécution sur les projets avec des retards de mise en œuvre, contenu dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/16);
- b) Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures prévues suite à l'évaluation de la situation par le Secrétariat, à savoir, progrès, quelques progrès ou aucun progrès, feront rapport et aviseront les gouvernements et les agences d'exécution, le cas échéant;
- c) Prendre note de l'achèvement de 3 projets sur 38 classés dans la catégorie des projets avec des retards de mise en œuvre;
- d) Prendre note des lettres d'annulation éventuelle qui devraient être envoyée pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	CUB/ARS/34/INV/18	Élimination du CFC-12 dans la fabrication des insecticides et des aerosols techniques par la conversion au propulseur à base d'hydrocarbure à l'usine d'aérosols CIDT à Cuba.
Banque mondiale	JOR/HAL/32/INV/69	Projet-cadre d'élimination finale du halon-1211 et du halon-1301 pour les fabricants et les fournisseurs d'équipements de lutte contre les incendies en Jordanie par l'utilisation de la poudre ABC, du CO <sub>2</sub> , HFC-227ea et des gaz inertes comme produits de remplacement.
Banque mondiale	PAK/FOA/23/INV/20	Projet-cadre : Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyurethane rigide (thermoware) au Pakistan.
Banque mondiale	PAK/FOA/25/INV/25	Projet-cadre final: Conversion au HCFC-141b et à une technologie de gonflage à l'eau dans la fabrication de mousse de polyurethane rigide (thermoware) au Pakistan.
PNUE	PAN/PHA/44/TAS/23	Plan national d'élimination des substances de l'Annexe A (Groupe I) (première tranche) au Panama.
Banque mondiale	TUR/FUM/31/INV/69	Élimination du bromure de méthyle dans le secteur des figues sèches en Turquie.

- e) Prendre note de l'annulation de la préparation du projet de bromure de méthyle en Inde (IND/FUM/39/PRP/360) d'un commun accord entre l'ONUDI et l'Inde et demander le remboursement du solde des fonds restants à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**e) Retards dans la présentation des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/17 : traite des retards dans la présentation des tranches annuelles dont la présentation était prévue à la 49<sup>e</sup> réunion ainsi que des cinq demandes en attente depuis la 48<sup>e</sup> réunion et il soumet des recommandations à l'examen du Comité exécutif.

Question à traiter :

- Demandes de modification des dates d'échéance.

- 

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- Prendre note des informations sur les tranches annuelles des accords pluriannuels, remises au Secrétariat par l'Allemagne, le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale et contenues dans le document sur les retards dans la présentation des tranches annuelles (UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/17);
- Accepter les dates d'échéance modifiées pour des tranches annuelles précises, tel qu'indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/17;
- Prendre note que 13 des 17 tranches annuelles pour des accords pluriannuels ont été présentées à temps pour la 49<sup>e</sup> réunion;
- Prendre note qu'il faudra envoyer des lettres pour les tranches annuelles suivantes dont la présentation était prévue à la 49<sup>e</sup> réunion, demandant les raisons du retard, et encourageant les agences d'exécution et les gouvernements concernés des pays visés à l'article 5 à proposer ces tranches annuelles à la 50<sup>e</sup> réunion :

<b>Pays</b>	<b>Agence</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Tranche annuelle</b>	<b>Raison du retard</b>
Argentine	Banque mondiale	Plan d'arrêt de la production de CFC	2006	En attente de l'autorisation du Gouvernement.
Kenya	Allemagne	Transfert technologique menant à l'élimination du bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans toutes les autres productions horticoles	2006	Doit être présentée avec le projet correspondant du PNUD.
Libye	ONUDI	Plan national d'élimination	2006	En attente du rapport de vérification.
Macédoine	ONUDI	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC	2006	En attente du rapport de vérification.

**f) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la communication de rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/18 : conformément aux exigences sur la communication de rapports contenues dans les accords qui régissent la majorité des projets de BM et en réponse aux questions du Secrétariat aux agences concernées, ce document contient des rapports périodiques sur les projets de BM à Cuba, au Ghana, en Indonésie, au Mexique, au Sri Lanka, en Ouganda et au Zimbabwe.

Question à traiter : aucune

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait prendre note des rapports périodiques sur les projets de BM, présentés par les agences concernées au nom des Gouvernements de Cuba, du Ghana, de l'Indonésie, du Mexique, du Sri Lanka, de l'Ouganda et du Zimbabwe.

**7. Propositions de projets**

**a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/19 : fournit des statistiques sur les propositions de projets reçues, présente un problème qui découle de l'examen des projets et contient la liste de tous les projets et de toutes les activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I) et la liste des projets recommandés pour un examen individuel (Annexe II).

Questions à traiter:

- Une demande du PNUD pour un changement technologique du dioxyde de carbone liquide au chlorure de méthylène dans un projet du secteur des mousses, approuvé pour la Libye à la 35<sup>e</sup> réunion.
- Examiner la liste des projets et des activités dont l'approbation globale est recommandée.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver la demande de changement technologique du PNUD, en prenant de l'intention du PNUD de rembourser 50 000 \$US pour les frais de permis, plus les coûts d'appui, avant la 50<sup>e</sup> réunion et, à l'achèvement du projet de rembourser tout montant additionnel récupéré par le PNUD suite au retour de l'équipement au fournisseur de la technologie au DCL..
- b) Approuver la liste des projets et activités dont l'approbation globale est recommandée (Annexe I du document précédent).

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/20 : contient 5 projets et activités soumis pour approbation par les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada et de la France, au titre de la

coopération bilatérale. Trois projets seront traités dans ce document et les deux autres seront examinés au point 7d) de l'ordre du jour, les projets d'investissement. Deux projets, l'un proposé par le Gouvernement du Canada et l'autre par le Gouvernement de la France, sont recommandés pour une approbation globale et ont été examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Les autres propositions ont été recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Lettre des Seychelles confirmant le choix d'une agence pour la mise en oeuvre du PGEF n'a pas été recue;
- L'Allemagne a déjà reçu l'approbation pour les tranches annuelles des accords pluriannuels qui ont entièrement utilisées son allocation de 2006 et une partie de son allocation de 2007 et elle demande un financement additionnel à créditer contre son allocation de 2007.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait continuer d'informer la Réunion des Parties sur les cas où la coopération bilatérale dépasse 20% de la contribution de l'année courante pendant la période triennale, notamment lorsqu'il s'agit d'engagements à terme pour des accords pluriannuels existants.

**c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2006**

**i) Amendements au programme de travail du PNUD pour l'année 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/21: contient 5 activités présentées par le PNUD, incluant 3 propositions pour la préparation de PGEF dans des PFV et deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions. Toutes les propositions ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Question à traiter: aucune.

**ii) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/22: contient 23 activités présentées par le PNUE, incluant 11 de renouvellement de projets de renforcement des institutions et une demande pour le financement de démarrage d'un projet de renforcement des institutions. Douze des activités ont fait l'objet d'une recommandation pour approbation globale et sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Les 3 activités reliées aux plans d'élimination sont évoquées dans le document de projet du pays concerné. Deux activités pour une nouvelle partie et 6 propositions pour le renouvellement de projets de renforcement des institutions font l'objet d'un examen individuel.

Questions à traiter:

- Le PNUE a demandé un financement pour préparer un programme de pays//PGEF pour la Guinée équatoriale et pour démarrer un projet de renforcement des institutions. Même si le PNUE a été informé que le pays avait déposé l'instrument de ratification du Protocole de

Montréal, le UN depository n'a pas encore reçu la documentation et le pays n'est pas encore Partie au Protocole.

- Le PNUE a présenté une demande de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour Kiribati, la Micronésie, Palau, les Iles Salomon et Tonga, cinq des onze pays dont les besoins de conformité sont traités par une stratégie régionale pour les pays insulaires du Pacifique (stratégie PIP), approuvée à la 36<sup>e</sup> réunion et prolongée à la 44<sup>e</sup> réunion dans le but d'éliminer la consommation de SAO d'ici la fin de 2005. Les actions financées dans le cadre de la stratégie PIP ne sont pas toutes terminées et trois des cinq pays continuent de consommer des CFC. Aucun rapport global sur la mise en œuvre de la stratégie n'a encore été remis.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre :

- a) Approuver le financement préparatoire et le financement de démarrage pour le renforcement des institutions pour la Guinée équatoriale à condition que la confirmation de la ratification du Protocole soit disponible d'ici la tenue de la réunion, sinon reporter les demandes;
- b) Envisager :
  - i) approuver, à titre exceptionnel, un financement d'un an pour la prolongation des projets de renforcement des institutions pour les 5 pays, selon un montant calculé au prorata du montant initial du financement approuvé à la 36<sup>e</sup> réunion, à savoir : 7 666 \$US pour Kiribati, 11 333 \$US pour la Micronésie, 11 333 \$US pour Palau, 6 833 \$US pour les Iles Salomon et 6 566 \$US pour Tonga;
  - ii) Inviter le PNUE à travailler étroitement avec ces pays pour faciliter la communication des données de consommation le plus rapidement possible et leur permettre de satisfaire aux exigences de rapport annuel dans le cadre de la stratégie régionale des PIP (décision 36/27c));
  - iii) Demander au PNUE, conjointement avec le Gouvernement de l'Australie, le cas échéant, de présenter au plus tard à la 51<sup>e</sup> réunion les documents suivants :
    - a) un rapport complet sur la mise en œuvre de la stratégie des PIP jusqu'à présent couvrant tous les pays concernés; et
    - b) une proposition intégrée avec les détails d'une offre potentielle d'assistance à tous les pays couverts par la stratégie PIP dans le cadre du Fonds multilatéral, incluant tous les projets de renforcement des institutions à la lumière des décisions et des lignes directrices pertinentes du Comité exécutif. La proposition devrait aussi inclure d'autres projets qui pourraient être présentés dans le cadre de l'assistance bilatérale.

**iii) Amendements au programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2006**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/23 : contient 4 activités présentées par l'ONUDI pour financement, y compris une demande de renouvellement d'un projet de renforcement des institutions. Une approbation globale a été recommandée pour 3 activités qui sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Une demande d'approbation de la seconde année d'un projet de renforcement des institutions a été présentée pour un examen individuel.

Question à traiter :

- Le projet actuel de renforcement des institutions au Qatar a été approuvé à la 41<sup>e</sup> réunion il y a un an seulement lorsque la décision XV/41 de la Réunion des Parties a déclaré le pays en situation de non-conformité. Par la suite, le Qatar a communiqué des données de consommation pour 2003 indiquant qu'il était revenu à la conformité et que les données fournies pour 2005 au titre de l'article 7 indiquaient d'autres réductions. A ce jours, le Qatar n'a pas remis de rapport sur le programme de pays pour 2005.

Mesures que le Comité exécutif pourrait prendre : le Comité pourrait approuver le financement de la deuxième année de la phase II du projet de renforcement des institutions au Qatar.:

**d) Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/19: contient, à l'Annexe II, une liste de 6 projets recommandés pour un examen individuel. Une approbation globale a été recommandée pour tous les autres projets d'investissement, en cours et les nouvelles activités, qui sont examinés au point 7a) de l'ordre du jour. Des surcoûts ont été accordés pour tous les projets.

Question à traiter:

- Dans le tableau de l'Annexe II ci-dessous, chacun des 6 projets devrait faire l'objet d'un examen individuel en vue de son approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document du projet de pays correspondant, cité dans le tableau. (*le cas échéant, le Secrétariat présentera la ou les questions impliquées*).

**Tableau 1: Liste des projets recommandés pour un examen individuel**

Pays	Projet	Secteur	Agence	No. de document
<b>Secteur des fumigènes</b>				
Syrie	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (fumigation des sols)	Fumigenes	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/33
<b>Plans d'élimination</b>				
R.D. du Congo	Plan national d'élimination des CFC (première tranche)	Plan d'élimination	PNUD/ PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/24
Croatie	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (4e, 5e et 6e tranches)	Plan d'élimination	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/26

Pays	Projet	Secteur	Agence	No. de document
Syrie	Plan national d'élimination des CFC pour la Syrie (première tranche)	Plan d'élimination	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/33
Tunisie	Plan national d'élimination des SAO	Plan d'élimination	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/35
<b>Secteur de la production</b>				
Inde	Élimination du CTC dans les secteurs de la production et de la consommation du programme annuel de 2006	Production de CFC	France, Allemagne, ONUDI, Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/29

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de chacun des 6 projets dont la liste figure dans le tableau, en s'appuyant sur : les informations fournies dans les documents de proposition de projet respectifs, y compris les observations du Secrétariat; tout document additionnel distribué conformément à la décision 41/80 et toute information additionnelle remise à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution concernée.

## 8. Programmes de pays

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/37: contient une mise à jour sur le programme de pays de l'Inde..

Question à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait approuver la mise à jour sur le programme de pays de l'Inde, en prenant note que l'approbation du programme de pays ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement.

## 9. Mérites relatifs de remplacer les critères actuels s'appliquant à la présentation de demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions par des dispositions simplifiées (suivi de la décision 47/49).

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/38: contient le policy paper préparé par le Secrétariat sur la question mentionnée en rubrique.

Question à traiter:

- Tout avantage administratif visant à simplifier les dispositions actuelles, concernant le renouvellement des projets de renforcement des institutions, comparé à l'évaluation des données et des informations fournies dans les rapports et les plans d'action finaux qui font partie intégrante du processus de renouvellement pouvant être considéré comme essentiel à une gestion solide du Fonds multilatéral.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité pourrait :

- a) maintenir, pour l'instant, les modalités actuelles de présentation et d'examen des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions;
- b) prier le Secrétariat de continuer à examiner les possibilités de perfectionner la procédure de renouvellement du renforcement des institutions et de présenter toute conclusion additionnelle dans le cadre de la révision des modalités du financement du RI après 2010 qui sera présentée au Comité exécutif à la fin de 2007, conformément à la décision 47/49; et
- c) prier le Secrétariat de fournir des suggestions de remarques aux gouvernements des pays dans lesquels il y a des problèmes qui pourraient exiger une attention urgente pour la poursuite des progrès dans l'élimination et/ou la conformité ou bien à l'inverse, pour commenter favorablement des succès exceptionnels ou des réalisations spécifiques en matière d'élimination.

**10. Options permettant de traiter la situation des pays mentionnés dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties (suivi de la décision 48/36)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/39: contient le policy paper préparé par le Secrétariat sur la question mentionnée en rubrique.

Question à traiter: à venir

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: à venir

**11. Coûts imputés aux comptes du Fonds multilatéral non attribués à un projet ni aux coûts administratifs en ce qui concerne l'affectation de revenus divers, les pertes et les gains associés au taux de change et les frais bancaires (suivi de la décision 48/38)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/40: contient les rapports des agences d'exécution sur les coûts imputés aux comptes du Fonds multilatéral non attribués à un projet ni aux coûts administratifs en réponse à la décision 48/38.

Question à traiter :

- Le PNUE s'étant mis d'accord pour que tous les coûts soient classés comme coûts de projets ou coûts administratifs et que les dépenses qui n'étaient pas désignées comme telles le soient désormais; et
- Le revenu et les dépenses de l'ONUDI concernant la rubrique divers de la période 1993-2005 (soit les coûts assignés ni aux projets ni à l'administration).

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les coûts imputés aux comptes du Fonds multilatéral non attribués à un projet, ni aux coûts administratifs en ce qui concerne l'affectation de revenus divers, les pertes et les gains associés au taux de change et les frais bancaires (suivi de la décision 48/38), tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/40;
- b) Prendre note, avec gratitude, du fait que tous les coûts du PNUD et de la Banque mondiale sont classés soit comme coûts de projets, soit comme coûts administratifs;
- c) Prendre note, avec gratitude, de l'acceptation du PNUE d'affecter tous les coûts, soit comme coûts de projets, soit comme coûts administratifs et du fait que les dépenses totalisant 60 556 \$US qui n'étaient pas affectées auparavant, seraient réaffectées dans ces deux catégories;
- d) Demander à l'ONUDI de poursuivre ses efforts pour se conformer à la décision 48/38b) et de faire rapport des résultats à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif dans le cadre de la conciliation annuelle des comptes, exigée par la décision 38/9d).

## **12. Comptes provisoires de 2005**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/41 résume les comptes provisoires pour l'année 2005. Les comptes provisoires de 2005 sont présentés à cette réunion à titre d'information dans l'attente de leur certification par le Board des vérificateurs. Les comptes finals de 2005 seront présentés à la 50<sup>e</sup> réunion selon le calendrier de dépôt établi à l'atelier sur la terminologie et les procédures communes.

Question à traiter : à venir.

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : à venir

## **13. Suite de l'examen du mandat, du budget et des modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/42 contient une brève introduction rappelant les récentes discussions du Comité exécutif sur le sujet. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/56 qui est joint en Annexe I contient le mandat proposé, le budget et les modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables (suivi de la décision 46/36).

Question à traiter : à venir.

- Le Comité exécutif a accepté par la décision 47/52 d'examiner à la 48<sup>e</sup> réunion le mandat, le budget et les modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables à la lumière des résultats d'une réunion d'experts évaluant l'étendue des demandes actuelles et à venir concernant la collecte et le traitement (émissions, exportation, régénération et destruction) de SAO non réutilisables et indésirables dans les pays visés à l'article 5. La 48<sup>e</sup> réunion n'ayant pas examiné le mandat, le point a été mis à l'ordre du jour de la présente réunion et entre dans le cadre des « Règles de procédure des réunions du Comité exécutif du Fonds multilatéral ».

Mesure que le Comité exécutif pourrait prendre : le Comité exécutif pourrait examiner le mandat proposé, contenu dans le document.